

RAPPORT

Dakar,
Sénégal,
9-11 avril
1998

Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique

**Douzième session du Groupe de
travail sur la gestion de la faune
sauvage et des aires protégées**

SESSIONS PRECEDENTES DU GROUPE DE TRAVAIL

1 ^{ère} session	Kampala, Ouganda	21-25 septembre 1965
2 ^{ème} session	Fort Lamy, Tchad	6-11 février 1967
3 ^{ème} session	Lomé, Togo	15-18 janvier 1969
4 ^{ème} session	Nairobi, Kenya	1-3 février 1972
5 ^{ème} session	Bangui, République centrafricaine	17-19 mars 1976
6 ^{ème} session	Accra, Ghana	2-4 mai 1978
7 ^{ème} session	Arusha, République-Unie de Tanzanie	19-20 septembre 1983
8 ^{ème} session	Bamako, Mali	15-17 janvier 1986
9 ^{ème} session	Blantyre, Malawi	26-28 avril 1989
10 ^{ème} session	Kigali, Rwanda	6-7 août 1992
11 ^{ème} session	Sanbonani, Afrique du Sud	22-24 novembre 1995

**COMMISSION DES FORETS ET DE LA FAUNE SAUVAGE
POUR L'AFRIQUE**

RAPPORT

de la

DOUZIÈME SESSION

du

**GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA
FAUNE SAUVAGE ET DES PARCS NATIONAUX**

Dakar, Sénégal
9 – 11 avril 1998

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 1998**

RESUME DES RECOMMANDATIONS

Questions découlant de la onzième session du Groupe de travail

1. Suite aux discussions sur l'amélioration du programme et de l'organisation des écoles de formation qui permet à ces dernières d'offrir une expertise moins coûteuse il a été recommandé que les écoles de formation renforcent leurs contacts avec les pays de façon à mieux évaluer les possibilités de coopération et les modalités de prestations éventuelles de service. Il a été recommandé également que (a) compte tenu de la complexité et du caractère de long terme des projets de conservation et de gestion des ressources naturelles, de promouvoir une nouvelle conception de ces projets tenant dûment compte de ces aspects; (b) pour améliorer la capacité de conception de projets et de programmes des pays membres de la région, d'organiser un ou plusieurs ateliers de formation en matière de formulation de projets et de programmes dans ce domaine; et (c) considérant la préoccupation exprimée par les participants due à l'insuffisance et l'irrégularité de la présence des membres du Groupe de travail, la FAO et toutes les institutions impliquées dans la conservation, continuent à rechercher un appui efficace pour l'amélioration de la participation des pays aux instances discutant de l'aménagement de la faune et des aires protégées (par. 13 et 14).
2. Le Groupe a recommandé également aux pays de programmer régulièrement le financement de leur participation aux sessions du Groupe de travail (par. 15).

Dixième Conférence des parties de la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES)

3. En application de la décision du Groupe d'avoir en permanence dans son ordre du jour le point sur le suivi des recommandations de la CITES pertinentes pour l'Afrique, le Groupe a pris note des informations contenues dans la note du secrétariat AFWC/WL/98/4, et notamment celles concernant le déclassement de populations d'éléphant africain au Botswana, en Namibie et au Zimbabwe. Après en avoir discuté et considérant la mise en oeuvre de l'ensemble de la convention, le Groupe de travail a recommandé aux pays africains qui ne l'ont pas encore fait, de considérer positivement la ratification ou l'accession à la convention. Il a recommandé en outre au secrétariat de la CITES de faciliter la poursuite du dialogue africain sur l'ensemble de la mise en oeuvre de la convention, et en particulier pour évaluer les progrès obtenus et les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des mesures décidées par la Dixième Conférence des Parties (COP10). Le Groupe de travail a recommandé également à la CITES, à l'UICN et à la FAO de poursuivre et d'élargir leur coopération, notamment en ce qui concerne les critères de classement des espèces animales et végétales et l'appui aux pays dans la connaissance des populations de faune et de flore (par. 16 et 17).

Direction future pour le Groupe de travail

4. Le Groupe de travail a pris bonne note de l'information relative aux recommandations de la Conférence de la FAO de supprimer éventuellement certains organes statutaires comme le Groupe de travail sur la faune et les parcs nationaux. Après avoir analysé la situation et considéré plusieurs scénarios possibles, le Groupe de travail a recommandé:
 - (a) le renforcement de la dimension faune et conservation des aires protégées dans le programme de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique;
 - (b) le maintien du Groupe de travail en :
 - i) révisant son mandat pour tenir compte de l'ensemble des aires protégées et de toute la problématique de la conservation de la diversité biologique dans les écosystèmes;
 - ii) changeant le nom en : « Groupe de travail sur l'Aménagement de la faune sauvage et des Aires protégées »; et

iii) favorisant la mobilisation de financements pour aider à la promotion d'activités d'échanges, d'information et d'études entre les sessions (par. 18).

5. **Revue *Nature et Faune***

Le Groupe de travail a été informé de la situation de la revue *Nature et Faune* qui est un instrument unique d'échange et d'information dans le domaine de l'aménagement de la faune et de la conservation. Il a pris note des conditions de production de cette revue et appuyé les mesures suggérées par le Secrétariat pour améliorer encore le niveau éditorial de la revue et faire davantage appel à l'expertise régionale. Il a recommandé que des contacts soient pris avec le PNUE et d'autres institutions intéressées pour appuyer la production de *Nature et Faune*. Concernant le faible niveau d'implication d'auteurs africains, le Groupe de travail a également recommandé l'identification de points focaux nationaux chargés de promouvoir la revue et de canaliser la production d'articles (par. 19).

Questions diverses

6. **Coopération sous-régionale en matière de faune et de gestion des aires protégées**

Le Groupe de travail a souhaité la dynamisation de la coopération sous-régionale en matière d'aménagement de la faune et des aires protégées avec la participation d'institutions et d'organismes des différentes sous-régions d'Afrique. Il a recommandé à la FAO d'étudier cette préoccupation et d'envisager des solutions (par. 23).

7. **La situation de la faune et la conservation des écosystèmes dans les zones de trouble**

La multiplication des foyers de tension et des mouvements de réfugiés dans différents pays a entraîné des dégâts considérables dans les aires protégées et appelle des mesures de protection d'urgence. Le Groupe de travail a donc recommandé de donner mandat à la FAO de faire le point de la situation et trouver les réponses appropriées (par. 24).

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des parcs nationaux de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique a tenu sa douzième session à Dakar, Sénégal, du 9 au 11 avril 1998, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Sénégal.
2. Ont participé à la session les délégués des Etats membres ci-après : Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Libéria, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Togo et Zimbabwe. La liste complète des participants figure à l'*Annexe B*.
3. Le Directeur général de la FAO était représenté par M. E.H. Sène, Chef du Service de la Conservation, de la recherche et de l'enseignement forestiers. M. P. D. Koné, Fonctionnaire principal des forêts, Bureau régional pour l'Afrique (Accra, Ghana), a assumé les fonctions de Secrétaire.
4. Le Président sortant, M. P. Botha (Afrique du Sud), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. Il a remercié le Gouvernement de la République sénégalaise d'accueillir la session.
5. Au nom de M. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, et de M. H. EL-Lakany, Sous-Directeur général et Chef du Département des forêts, M. Sène a remercié le Gouvernement de la République du Sénégal d'accueillir la session. Il a souhaité la bienvenue aux participants et présenté les fonctions du Groupe de travail, en tant qu'organe subsidiaire de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique. Il a souligné l'engagement et le rôle du pays hôte dans les problèmes de conservation et mis en exergue l'importance des ressources en faune et flore ainsi que la valeur des écosystèmes d'Afrique, de même que le rôle du continent dans la conservation.
6. Au nom du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, M. Boubacar Niane, Directeur de Cabinet du Ministre, a souhaité la bienvenue au Sénégal aux participants. Il s'est déclaré heureux d'ouvrir la session et a souhaité beaucoup de succès à cette session. Il a rappelé les principes qui guident l'action intégrée en matière de conservation et souligné à cet effet l'importance de la participation des populations et l'intégration avec le développement, en particulier dans les zones tampons, le soutien de la recherche et, par dessus tout, la volonté politique.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1)

7. L'ordre du jour provisoire, tel que présenté dans le document FO :AFWC/WL/98/1, a été adopté sans modification (*Annexe A*). La liste des documents présentés au Groupe de travail figure à l'*Annexe C*.

ELECTION DU BUREAU (point 2)

8. M. Soulèye Ndiaye (Sénégal) a été élu à l'unanimité Président. M. I. K. Theophilus (Botswana) et M. P.Nyar Ollame (Gabon) ont été élus respectivement premier et deuxième Vice-Présidents. M.Yao N'Goran (Côte d'Ivoire) a été élu Rapporteur.
9. Le nouveau Président a remercié le Groupe pour son élection et souligné le rôle de la faune dans la sécurité alimentaire en Afrique. Il a insisté sur l'approche participative qui se développe dans beaucoup de pays africains; des exemples significatifs d'implication des populations dans la gestion de la faune et des aires protégées sont relevés au Burkina Faso, au Zimbabwe, au Sénégal et dans de nombreux autres pays. Il a noté l'impact négative de nombreux événements sur la conservation et mis en exergue celui des mouvements de réfugiés dans les aires protégées au niveau des pays en guerre comme le Rwanda, mais aussi en Afrique occidentale dans la réserve du Mont Nimba et au Parc National de Basse Casamance au Sénégal. Il a recommandé au Groupe de travail d'accorder une importance particulière à la problématique de la gestion participative et à celle des parcs transfrontaliers ainsi qu'à la valorisation des ressources de l'ensemble des aires protégées.

EXAMEN DES POLITIQUES, REALISATIONS ET PROBLEMES DES PAYS

MEMBRES (point 3)

10. La synthèse des rapports nationaux parvenus au secrétariat a fait ressortir les problèmes majeurs communs suivants:

- les conflits d'intérêt dans l'utilisation des terres à l'interface conservation des aires protégées et disponibilités des terres;
- la recrudescence du braconnage face aux difficultés financières et à l'insécurité alimentaire;
- l'appauvrissement des ressources floristiques et fauniques à l'intérieur des aires protégées;
- les troubles sociaux et politiques qui handicapent souvent la bonne gestion;
- les difficultés de participation aux conventions internationales ainsi que la faible cohésion africaine dans les négociations internationales;
- les problèmes institutionnels (y compris la formation et la recherche) et les contraintes financières.

11. Ces problèmes affectent parfois de façon considérable la gestion de la faune et des aires protégées en Afrique. Parmi les expériences positives énumérées dans les rapports nationaux, il a été noté:

- une tendance à l'extension des aires protégées dans quelques pays de la région, ce qui garde un certain dynamisme à la conservation;
- l'émergence de la notion de parcs transfrontaliers et de programmes communs de gestion appuyés par l'assistance internationale;
- l'élevage de gibier et l'introduction d'animaux en cours d'expérimentation dans de nombreux pays;
- l'inventaire de la faune, parfois dans des conditions socio-économiques assez difficiles;
- l'utilisation de la faune à des fins de médecine traditionnelle, récréatives, touristiques et alimentaires;
- les études socio-économiques de la filière visant à mieux valoriser la viande de brousse;
- la contribution des aménagements participatifs de la faune à l'amélioration du niveau de vie en milieu rural.

QUESTIONS DECOULANT DE LA ONZIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

(point 4)

12. Le Groupe de travail a pris note des nombreuses publications de la FAO dans le domaine de la faune, en particulier celles sur l'élevage de l'aulacode, sur la faune et la sécurité alimentaire en Afrique, ainsi que le compendium sur les projets de la FAO en matière de faune et les leçons qui en ont été tirées.

13. Concernant les recommandations des sessions précédentes, les discussions ont essentiellement porté sur les points suivants:

- l'amélioration du programme et de l'organisation des écoles de formation qui permet à ces dernières d'offrir une expertise moins coûteuse à laquelle les institutions chargées de la gestion de la faune pourraient faire appel. Il a été recommandé à cet égard que les écoles de formation renforcent leurs contacts avec les pays de façon à mieux évaluer les possibilités de coopération et les modalités de prestations éventuelles de service.
- en réponse aux recommandations du séminaire en cours de session tenu à l'occasion de la dixième session de la Commission (Afrique du Sud, 1995) un abrégé d'information sur le financement de la conservation de l'écosystème et de l'aménagement de la faune en Afrique a été présenté. Les nécessités d'une meilleure mobilisation des financements du FEM ont été également mis en exergue, notamment le besoin pour les pays de bien maîtriser le cadre de formulation proposé, et la proposition de projets attrayants.

14. Le Groupe de travail a recommandé:

- (a) compte tenu de la complexité et du caractère de long terme des projets de conservation et de gestion des ressources naturelles, de promouvoir une nouvelle conception de ces projets tenant dûment compte de ces aspects;
- (b) pour améliorer la capacité de conception de projets et de programmes des pays membres de la région, d'organiser un ou plusieurs ateliers de formation en matière de formulation de projets et de programmes dans ce domaine;
- (c) considérant la préoccupation exprimée par les participants due à l'insuffisance et l'irrégularité de la présence des membres du Groupe de travail, la FAO et toutes les institutions impliquées dans la conservation, continuent à rechercher un appui efficace pour l'amélioration de la participation des pays aux instances discutant de l'aménagement de la faune et des aires protégées.

15. Le Groupe a recommandé également aux pays de programmer régulièrement le financement de leur participation aux sessions du Groupe de travail.

DIXIEME CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL D'ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE MENACEES D'EXTINCTION (CITES) (point 5)

16. En application de la décision du Groupe d'avoir en permanence dans son ordre du jour le point sur le suivi des recommandations de la CITES pertinentes pour l'Afrique, le Groupe a pris note des informations contenues dans la note du secrétariat AFWC/WL/98/4, et notamment celles concernant le déclassement de populations d'éléphant africain au Botswana, en Namibie et au Zimbabwe. Après en avoir discuté et considérant la mise en oeuvre de l'ensemble de la convention, le Groupe de travail a recommandé aux pays africains qui ne l'ont pas encore fait, de considérer positivement la ratification ou l'accession à la convention. Il a recommandé en outre au secrétariat de la CITES de faciliter la poursuite du dialogue africain sur l'ensemble de la mise en oeuvre de la convention, et en particulier pour évaluer les progrès obtenus et les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des mesures décidées par la Dixième Conférence des Parties (COP10).

17. Le Groupe de travail a recommandé également à la CITES, à l'UICN et à la FAO de poursuivre et d'élargir leur coopération, notamment en ce qui concerne les critères de classement des espèces animales et végétales et l'appui aux pays dans la connaissance des populations de faune et de flore.

DIRECTION FUTURE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL (point 6)

18. Le Groupe de travail a pris bonne note de l'information relative aux recommandations de la Conférence de la FAO de supprimer éventuellement certains organes statutaires comme le Groupe de travail sur la faune et les parcs nationaux, sous réserve d'une approbation par les Commissions. Après avoir analysé la situation et considéré plusieurs scénarios possibles et en tenant compte de l'importance particulière de la faune et des Aires protégées pour l'Afrique (Parcs nationaux sources d'emplois et de revenus considérables), le Groupe de travail a recommandé :

- (a) le renforcement de la dimension faune et conservation des aires protégées dans le programme de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique;
- (b) le maintien du Groupe de travail en :
 - i) révisant son mandat pour tenir compte de l'ensemble des aires protégées et de toute la problématique de la conservation de la diversité biologique dans les écosystèmes;
 - ii) changeant le nom en : « Groupe de travail sur l'Aménagement de la faune sauvage et des aires protégées »; et
 - iii) favorisant la mobilisation de financements pour aider à la promotion d'activités d'échanges, d'information et d'études entre les sessions.

19. Le Groupe de travail a été informé de la situation de la revue *Nature et Faune* qui est un instrument unique d'échange et d'information dans le domaine de l'aménagement de la faune et de la conservation. Il a pris note des conditions de production de cette revue et appuyé les mesures suggérées par le Secrétariat pour améliorer encore le niveau éditorial de la revue et faire davantage appel à l'expertise régionale. Il a recommandé que des contacts soient pris avec le PNUÉ et d'autres institutions intéressées pour appuyer la production de *Nature et Faune*. Concernant le faible niveau d'implication d'auteurs africains, le Groupe de travail a également recommandé l'identification de points focaux nationaux chargés de promouvoir la revue et de canaliser la production d'articles.

Gestion des aires protégées et développement rural durable

20. Le Groupe de travail s'est réuni (en atelier en session) pour examiner le point de l'ordre du jour sur la Consultation sur la Gestion des Aires Protégées et le Développement Rural Durable et réfléchir sur la substance des thèmes que cette Consultation devra aborder.

21. La Consultation, comme indiqué dans la note de Secrétariat AFWC/WL/98/7, vise de mettre en lumière:

- i) le rôle de la préservation de la diversité biologique dans la sécurité alimentaire présente et future ;
- ii) les liens entre la conservation et le développement rural et la nécessité de mettre en oeuvre des programmes spéciaux de développement rural ciblés sur les populations qui vivent dans les zones protégées; et
- iii) la contribution de l'écotourisme au développement des populations rurales.

Comme en avait déjà décidé l'atelier tenu lors de la onzième session du Groupe de travail, la présente session est invitée à considérer la substance des thèmes jugés opportuns et de proposer les éléments d'une vision Africaine de la gestion des aires protégées et du développement rural durable.

22. Le Groupe de travail a réitéré son adhésion à l'idée de la consultation et souligné l'importance du thème sur lequel beaucoup de réunions d'experts et de conférences ont déjà discuté. Il a convenu d'étudier les thèmes à travers deux sous groupes : (i) sur les aspects institutionnels; (ii) sur les aspects techniques, socio-économiques et humains (participation et opportunités). Les résultats des travaux des groupes de travail et les recommandations figurent aux *Annexes D et E*. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO développe davantage les axes de réflexions très riches dégagés par l'atelier, et produise un document technique et d'information à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES (point 7)

Coopération sous-régionale en matière de faune et de gestion des aires protégées

23. Le Groupe de travail a souhaité la dynamisation de la coopération sous-régionale en matière d'aménagement de la faune et des aires protégées avec la participation d'institutions et d'organismes des différentes sous-régions d'Afrique. Il a recommandé à la FAO d'étudier cette préoccupation et d'envisager des solutions.

La situation de la faune et la conservation des écosystèmes dans les zones de trouble

24. La multiplication des foyers de tension et des mouvements de réfugiés dans différents pays a entraîné des dégâts considérables dans les aires protégées et appelle des mesures de protection d'urgence. Le Groupe de travail a donc recommandé de donner mandat à la FAO de faire le point de la situation et trouver les réponses appropriées.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du bureau
3. Examen des politiques, réalisations et problèmes des pays membres
4. Questions découlant de la onzième session du Groupe de travail
5. Dixième Conférence des parties de la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction
6. Direction future pour le Groupe de travail
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport
9. Cérémonie de clôture

ATELIER

Préparation de la Consultation internationale d'experts sur la gestion des aires protégées et le développement rural durable

LISTE DES PARTICIPANTS

Président:	Souléye Ndiaye (Sénégal)
Vice-Présidents:	I. K. Theophilus (Botswana) P. Nyar Ollame (Gabon)
Rapporteur:	Yao N'Goran (Côte d'Ivoire)
Secrétaire:	P. D. Koné (FAO)

AFRIQUE DU SUD

Pieter Botha
Deputy Director : Species Conservation
Department of Environmental Affairs and Tourism
P/BAG X447 Pretoria 0001
Tél: (27) 123103575
Fax: (27) 123226287
E-mail: OMB-PB@OZONE.pwv/gov/za

Hennie COETZEE
Head of Forestry
Department of Water Affairs and Forestry
P/Bag X93 Pretoria 0001
Tél: (27) 123388752
Fax: (27) 123262630/3388942
E-mail: XFa@dwaf.pwv.gov.za

BOTSWANA

Isaac Kaumana THEOPHILUS
Assistant Director, Wildlife & National Parks
Ministry of Commerce and Industry
P.O. Box 131 Gaborone
Tél: (267) 371405
Fax: (267) 312354
E-mail: dwnpbots@global.bw

BURKINA FASO

Souleymane ZEBE
Président de la Fondation Naturama
01 B.P. 6133 Ouagadougou 01
Tél: (226) 362842
Fax: (226) 361925
E-mail: naturama@fasonet.BF

COTE D'IVOIRE

N'Goran YAO
Conseiller Technique du Ministre
Ministère de l'Agriculture et des Ressources
Animales
B.P. V94 Abidjan
Tél: (225) 213442
Fax: (225) 213442

GABON

Emile MAMFOUMBI

Directeur Faune et Chasse
Ministère des Eaux et Forêts et Reboisement
B.P. 1128 Libreville
Tél: (241) 761444
Fax: (241) 761073

Pierre NYAR OLLAME
C.T. Coordonnateur National PAFT-Gabon
Eaux et Forêts et Reboisement
B.P. 199 Libreville
Tél: (241) 760570
Fax: (241) 761073

GAMBIE

Foday BOJANG
Director
Department of State, The Presidency
Forestry Department
N°5 Marina Parade
Banjul
Tél: (220) 227307
Fax: (220) 224765

GUINEE-BISSAU

Kaoussou DIOMBERA
Conseiller Technique DG
Chef du Cabinet d'Etudes et de
Planification Forestières
Direction Générale des Forêts et Chasse
Ministère du Développement Rural, des
Ressources Naturelles et de l'Environnement
C.P. 71
Bissau
Tél: (245) 221041/221780
Fax: (245) 221041/221019 (FAORep.)

Florentino CORREIA
Chef de la Division de la Faune
Direction Générale des Forêts et Chasse

Ministère du Développement Rural, des
Ressources Naturelles et de l'Environnement
MDRRNA/DGFC-B.P. 71
Bissau
Tél: (245) 221780
Fax: (245) 221041

LIBERIA

Joseph FULLY
Manager, Wildlife and National Parks
Forestry Development Authority
P.O. Box 10-3010
1000 Monrovia 10
Tél: 227665/224459

NIGERIA

Olufemi Zaccheus ADESIYAN
Deputy Director of Forestry
Federal Ministry of Agriculture and Natural
Resources
PMB 135, Area Eleven, Garki, Abuja
Tél: 09-2344551-1

SENEGAL

Abdoulaye KANE
Directeur des Eaux et Forêts
Ministère de l'Environnement et de la Protection
de la Nature
B.P. 1831 Dakar
Tél: (221) 8320856
Fax: (221) 8320426
E-mail: defccs@telecomplees.sn

Léon DIATTA
Directeur du Centre Forestier de Recyclage à
Thiés
Direction des Eaux et Forêts, Environnement et
Protection de la Nature
Centre Forestier de Recyclage à Thiés
B.P. 115 Thiés
Tél: (221) 9512852
Fax: (221) 9512853

Malick DIALLO
Directeur PPFS
Ministère de l'Environnement et de la Protection
de la Nature
B.P. 1831
Dakar
Tél: (221) 8320856
Fax: (221) 8323880

Papa NDIAYE
Directeur Projet CTL
Ministère de l'Environnement et de la Protection
de la Nature

B.P. 432 Thiés
Tél: (221) 9511785
Fax: (221) 9512342
E-mail: CTL@Telecomplus.sn

Moumar GUEYE
Directeur PAGF-Diourbel
Ministère de l'Environnement et de la Protection
de la Nature
B.P. 22 Diourbel
Tél: (221) 9711980
Fax: (221) 9712770
E-mail: moumar@metissacana.sn

Soulèye NDIAYE
Directeur des Parcs Nationaux
Ministère de l'Environnement et de la Protection
de la Nature
DPN-B.P. 5135
Dakar
Tél: (221) 8244221
Fax: (221) 8252399

Ndiawar DIENG
Conseiller Technique/Ministère de
l'Environnement et de la Protection de la
Nature, Coordonnateur du PAFS
Parc Forestier de Hann
B.P. 1831
Dakar
Tél: (221) 8323530
Fax: (221) 8323880

Adama LY
Conseiller Technique
Ministère de l'Environnement et de la Protection
de la Nature
B.P. 4055
Dakar
Tél: (221) 8223849
E-mail: adama@syfede refer.sn

Jaques PEETERS
Conseiller Technique
Ministère d'Environnement/Direction des Parcs
Nationaux
B.P. 5135
Dakar-Fann
Tél: (221) 8244221
Fax: (221) 8253399

Papa Amath DIOP
Directeur Adjoint Adm.
SETEXPHARM Km 16 Rte de Rufisque
B.P. 3527, Dakar
Tél: (221) 8343830

Fax: (221) 8344194

Ababacar BOYE
 Chef, Division de Reboisement et Conservation
 des Sols
 Direction des Eaux et Forêts
 Ministère de l'Environnement et de la Protection
 de la Nature
 B.P. 1831, Dakar
 Tél: (221) 8320628
 Fax: (221) 8323880

Ibra Sounkarou NDIAYE
 Adjoint au Chef de la Division Reboisement et
 Conservation des Sols
 Direction des Eaux et Forêts
 Ministère de l'Environnement et de la Protection
 de la Nature
 B.P. 1831 Hann-Dakar
 Tél: (221) 8320628
 Fax: (221) 8320426

Mamadou SAGNA
 Bureau de Contrôle et de Suivi
 Ministère de la Protection de la Nature et de
 l'Environnement
 Direction des Parcs Nationaux
 B.P. 5135 Dakar-Fann
 Tél: (221) 8244221/8250540

Alioune Badara DIEDHIOU
 Chargé des Aménagements Hydro.Agricol
 Enda-Acas, B.P.224, Ziguinchor
 Tél: (221) 9911407
 Fax: (221) 9912494
 E-mail: ENDA-Acas

Cheikh Tidiane DIOP
 Vice Président, Association Sénégalaise des
 Amis de la Nature
 2987D Dieuppen IV, Dakar
 Tél: (221) 8248832

Cheikh Moussa CAMARA
 Secrétaire à l'Organisation Nationale
 Association Sénégalaise des Amis de la Nature
 3804 Avenue Cheilh A. Bambo x 40 Colobane
 B.P. 12059 Colobane, Dakar
 Tél: (221) 8269685
 Fax : (221) 8269363
 Idrissa MBAYE

Chef de Division Gestion de la Faune et des Eaux
 Continentale
 Direction des Eaux et Forêts
 Ministère de l'Environnement
 B.P. 1831 – Hann/Dakar
 Tél : (221) 8320628
 Faz : (221) 8320426

SIERRA LEONE

Emmanuel ALIEU
 Ag. Chief Conservator of Forests
 Ministry of Agriculture, Forestry and the
 Environment
 Forestry Division, MAFE, Youyi Building
 Brookfields, Freetown
 Tél: (22) 3445/242036

SOUDAN

Salwa Mansour ABDELHAMEED
 Associate Prof. Director, Wildlife Research
 Centre
 Ministry of Animal Resources
 P.O. Box 16, Elmourada, Omdurman
 Tél: (249) 314798/313532
 Fax: (249) (11) 776030

TANZANIE, REPUBLIQUE-UNIE

Benjamin ANDULEGE
 Game Officer (Policy, Planning & Training)
 Ministry of Natural Resources & Tourism
 c/o Wildlife Division
 P.O. Box 1994, Dar es Salaam 12
 Tél: (255) 51866408

TOGO

Abdou Ilenia MOUMOUNI
 Directeur, Parcs Nationaux
 Ministère de l'Environnement
 B.P. 355, Lomé
 Tél: (228) 214028
 Fax: (228) 214029

ZIMBABWE

Moses CHOTO
 Deputy Director
 Ministry of Mines, Environment & Tourism
 (Dept. of National Parks and Wildlife
 Management)
 P.O. Box CY 140 Causeway, Harare
 Tél: (263) 792796/9 (Direct: 724025)
 Fax: (263) 724914

SECRETARIAT DU PAYS HOTE

Abdoulaye KANE
Matar FALL
Malick DIALLO

Ababacar BOUE
Oumy Khaïry NDIAYE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

El Hadji SENE
Chef du Service de la conservation, de la recherche et de l'enseignement forestiers
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tél: (39) 06-57055978
Fax: (39) 06-57056661
E-mail: Sen.El-Hadji@fao.org

Pape KONE
Fonctionnaire principal des forêts
Bureau régional pour l'Afrique
B.P. 1628
Accra, Ghana
Tél: 666851-4
Fax: 233999
E-mail: Konepape@africaonline.com.gh

Michel LAVERDIERE
Forestry Conservation Officer
Sub-Regional Office for Southern and East Africa, SAFR
6th Floor, Old Mutual Centre
J. Moyo/Third Street
P.O. Box 3730
Harare, Zimbabwe
Tél: (263-4) 791407
Fax: (264-4) 703497
E-mail: FAO-SAFR-Registry@field.fao.org

Isabella PONTECORVO
Assistant des réunions
Département des forêts, FAO
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tél: (39) 06-57056663
Fax: (36) 06-57052151
E-mail: Isabella.Pontecorvo@fao.org

Liliana TOMAGIAN
Secrétaire, FORC, FAO
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tél: (39) 06-57052257
Fax: (39) 06-57056661
E-mail: Liliana.Tomagian@fao.org

LISTE DES DOCUMENTS

Point de l'Ordre du jour	Cote	Titre
1	FO:AFWC/WL:98/1	Ordre du jour provisoire
3	FO:AFWC/WL:98/2	Activités de la FAO en matière de gestion de la faune et des aires protégées dans la période 1995-1998
4	FO:AFWC/WL:98/3	Suite donnée aux sessions antérieures
5	FO:AFWC/WL:98/4	Dixième Conférence des parties de la Convention sur le commerce international d'espèces faune et de flore menacées d'extinction
de		
6	FO:AFWC/WL:98/5	Direction future du Groupe de travail
7	FO:AFWC/WL:98/6	Avenir du journal régional "Nature et Faune"
Atelier	FO:AFWC/WL:98/7	Gestion des aires protégées et le développement rural durable
Documents d'information		
	FO:AFWC/WL:98/INF.1	Note d'information
	FO:AFWC/WL:98/INF.2	Calendrier provisoire
	FO:AFWC/WL:98/INF.3	Liste des documents

**Atelier sur les aspects institutionnels de la consultation
sur la gestion des Aires protégées et le développement durable en milieu rural**

A. Ancrages institutionnels

1. Après la présentation des modèles nationaux d'organisation pour la gestion des aires protégées et l'aménagement de la faune, il a été observé qu'il ne peut y avoir de modèle unique : chaque pays a développé ses institutions en fonction de ses traditions propres, la valeur qu'il accorde à ses ressources, et l'évolution de ces institutions sous les impacts des pressions internes de sa population et externes de divers groupes d'intérêt. Cependant pour des problèmes de cohérence dans la démarche, voire de conflits ou de concurrence, il est souhaitable qu'une seule structure soit désignée en matière de gestion des aires protégées.

2. Le constat commun à tout le groupe est la multiplicité des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux dans la gestion de la faune et des aires protégées. L'accent a en conséquence été mis sur le besoin et dans la majorité des pays l'existence de mécanismes de coordination. Que ce soit via des conseils ou comités permanents, des organismes ad hoc, le groupe a insisté sur le caractère essentiel de la concertation entre les différents acteurs sectoriels tant au niveau de l'état central, des régions, que des communautés à la base.

3. En plus du processus de coordination, il a été précisé l'importance et le besoin d'inclure des programmes de formation, d'information et de sensibilisation des populations face à la valeur des ressources à conserver. Souvent elles ne trouveront d'intérêt dans leur conservation que dans la mesure où des bénéfices concrets leur reviennent à court et moyen terme. Cette formation et sensibilisation doit aussi concerner les techniciens et agents décideurs qui sont appelés à développer des attitudes différentes de coopération et de plus en plus de cogestion ou décentralisation dans la gestion des ressources naturelles renouvelables.

B. Aspects législatifs et réglementaires

4. D'entrée, il a été primordial de souligner qu'une législation adéquate et réaliste, révisée régulièrement, doit encadrer toute action de développement durable et conservation des aires protégées et d'aménagement de la faune.

5. En ce qui concerne la création de nouvelles aires protégées, les responsables doivent partir de consultations très élargies à tous les niveaux, et surtout à la base, auprès des populations le plus souvent directement touchées par la création de nouvelles réserves ou la mise sous aménagement de nouvelles aires à vocation d'aménagement faunique ou de conservation de la biodiversité. En ce qui concerne les réserves déjà existantes, on doit tenir compte d'adaptations nécessaires justifiées par le nouveau contexte engendré notamment par l'ouverture à la démocratisation et la participation de tous les acteurs.

6. A cet égard, l'atelier recommande :

- (a) que les lois et règlements soient formulés et révisés régulièrement afin de favoriser une valorisation effective des ressources fauniques. Cette valorisation peut s'effectuer selon des modèles conventionnels de gestion par l'état ou de plus en plus par des ententes de gestion avec des organismes privés, ou en collaboration avec les populations locales;
- (b) que les parties effectuent des consultations à la base qui tiennent également compte des droits coutumiers dans la législation sur la faune et les aires protégées avant l'adoption et surtout l'application des lois;
- (c) que les parties appuient le développement des ressources humaines et institutionnelles afin d'accroître la capacité des décideurs à appliquer les lois et les règlements.

C. Gestion décentralisée – niveaux et exemples

7. En général les parcs nationaux sont gérés par l'état central. Les réserves de faune le sont également alors que les réserves de chasses le sont de plus en plus par les états conjointement avec les populations et les ONG. Cette cogestion se réalise selon des conventions spécifiques, en procédant au transfert de compétence vers les populations.

8. Les problèmes majeurs soulevés par le groupe concernent le manque d'expérience et de compétence techniques des populations et les difficultés de collecter les recettes d'en établir la destination.

9. Il faut noter que la décentralisation se fera en douceur et progressivement, qu'elle n'est pas une réponse à tous les problèmes de gestion de la ressource.

10. L'atelier recommande en conséquence:

- (a) de continuer de trouver des voies et moyens d'impliquer les populations dans la gestion de la faune et des aires protégées, notamment par une formation plus poussée en gestion et commercialisation
- (b) de porter une attention nécessaire à la complexité des conventions et à leur respect afin d'éviter les dérapages de nature socio-économique et politique; notamment mettre en place lorsque nécessaire une structure observatoire permettant d'exercer une fonction de surveillance et de contre-pouvoir afin d'assurer que la vocation des aires protégées soit respectée.
- (c) de rappeler l'importance du rôle de l'état dans la préservation de ces ressources stratégiques ainsi que le besoin de faire appliquer les lois et conventions y ayant trait.
- (d) d'examiner l'opportunité de créer des centres nationaux de volontariat en environnement pour le renforcement des capacités dans ce domaine.

D. Recherche et coopération internationale

11. Le groupe a souligné l'importance de l'application des résultats de la recherche au niveau du développement de la faune et des aires protégées. Il a également reconnu que la recherche est coûteuse et que les états ont de moins en moins les moyens de l'effectuer isolément.

12. Il a donc été recommandé:

- (a) d'effectuer des recherches visant à mieux connaître la nature et les potentialités des ressources fauniques; notamment le développement et l'adoption de critères stratégiques permettant d'améliorer la prise de données sur le terrain et les banques de données comprenant des informations sur l'aménagement de la faune en Afrique
- (b) de trouver des mécanismes favorisant la communication des résultats de recherches et d'échange d'information entre les pays africains. Un de ces mécanismes pourrait être de créer ou dynamiser des réseaux sous-régionaux formés des pays ayant en commun la même situation géographique, écologique ou la même problématique de développement; qu'on trouve également des moyens financiers et informationnels de publier les résultats de la recherche
- (c) d'effectuer des recherches menant à une meilleure connaissance des valeurs de la zone à protéger afin de préparer des projets et d'en défendre le financement en montrant leur importance dans le développement durable, et au niveau de la conservation de la biodiversité.

13. Le groupe a reconnu l'importance de mettre à profit les résultats de recherche provenant d'organismes internationaux tel que l'IUCN et des institutions académiques africaines et provenant d'autres continents. Cependant afin de mieux mettre à profit les résultats de ces recherches il a été recommandé que:

-
- (a) les thèmes de la recherche soient liés directement aux priorités des pays concernant les ressources fauniques et les aires protégées à gérer;
 - (b) les institutions de recherche nationales et étrangères respectent les priorités de recherche établies par les pays africains.
 - (c) l'on identifie les conventions internationales sur la faune et les aires protégées qui offrent un financement à la recherche.

**Atelier sur les aspects techniques, socio-économiques et humains de la consultation
sur la gestion des aires protégées et le développement durable en milieu rural**

1. Des sept questions à débattre par les deux groupes, les quatre questions suivantes ont été discutées et des recommandations émises :

- a) Gestion des aires protégées et utilisation des terres
- b) Participation des populations dans la gestion des aires protégées
- c) Contraintes et limites de la gestion des aires protégées en Afrique
- d) Bénéfices découlant de la gestion des aires protégées : conservation des ressources génétiques animales et végétales.

2. Le groupe a organisé des séances de réflexion sur l'ensemble des questions et principes liés aux aspects techniques, socio-économiques et humains de la gestion des aires protégées, et ensuite a dégagé un certain nombre de considérations et de recommandations.

3. Comme les points (a) et (b) sont étroitement liés, ils ont été débattus ensemble.

4. Le groupe a noté la complexité du problème de la gestion sous l'impact de facteurs tels que la pression démographique, l'alimentation, la pauvreté, l'analphabétisme et peut-être l'ignorance. Les recommandations proposées sont fondées sur l'isolement des aires protégées et le recours constant des populations locales à ces ressources. Le groupe a mis à profit différents exemples concrets provenant du terrain. Les recommandations qui suivent sont issues des débats sur les points (a) et (b) ci-dessus :

- a) la volonté politique doit être favorisée grâce à des mesures de sensibilisation du public, de prise de conscience des problèmes, de formation et de bonne gouvernance visant à assurer la continuité des gouvernements.
- b) un cadre juridique adéquat doit être mis en place afin de créer un environnement propice à la gestion des aires protégées, par le biais de modification ou d'amendements des lois et des règlements.
- c) les programmes communautaires de gestion des aires protégées contrairement à l'approche du haut vers le bas, constituent un préalable nécessaire au bon fonctionnement de la gestion des ressources.
- d) les populations locales doivent participer pleinement à la vie du projet et doivent être encouragées à apprécier la valeur des ressources par la distribution équitable des bénéfices découlant des ressources provenant des aires protégées.
- e) pour les besoins de protection intégrale de zones centrales, d'autres sites (par exemples les zones tampons) et d'autres sources de nourriture (y compris de protéines) devraient être proposés afin de réduire la pression de la consommation sur ces zones centrales à protéger.
- f) les pouvoirs des collectivités locales devront être renforcés par le biais de la formation, de la sensibilisation, de la responsabilisation, etc. afin de leur permettre de participer efficacement à la gestion des aires protégées.
- g) reforestation des aires protégées fortement dégradées afin d'assurer un habitat et des sources de nourriture adéquats pour la faune sauvage.
- h) les pays africains devront mettre en oeuvre les principes de la bonne gouvernance afin de limiter les effets négatifs des troubles politiques pour la gestion des aires protégées.
- i) l'administration devra créer des zones de gestion de la faune en dehors des aires protégées afin de réduire la pression de la consommation sur les réserves.
- j) les pays limitrophes devront assurer une gestion transfrontalière efficace des aires et de la faune protégées, en formulant des lois et règlements types visant à décourager certaines pratiques comme le braconnage, par exemple. La création d'aires protégées doit se faire sur la base de consultations avec les collectivités locales.

5. A l'égard des contraintes et facteurs limitants de la gestion des aires protégées il a été recommandé que :

- a) le financement de la gestion des aires protégées soit renforcé par une meilleure compréhension des mécanismes de financement des bailleurs et par la formulation de projets attrayants qui capteront l'attention des bailleurs de fonds;
- b) la formation de nationaux dans la gestion des aires protégées soit améliorée et une formation de pointe spécialisée sur les aspects socio-économiques et techniques soit offerte au personnel. La coordination régionale de la formation est à encourager;
- c) là où des populations doivent être déplacées, des projets et mécanismes de financement novateurs soient élaborés;
- d) le recrutement de ressources humaines hautement qualifiées pouvant assurer un travail d'équipe efficace soit assuré.

Contraintes et limites de la gestion des aires protégées en Afrique

6. Le groupe a noté et pris acte de l'énormité des contraintes et des limites pesant sur la gestion des aires protégées dans le continent. Les contraintes financières et logistiques sont les plus importantes et concernent la quasi totalité des pays représentés. Le manque de ressources humaines suffisamment qualifiées et le manque de motivation ont des effets sur la gestion des aires protégées. A la lumière de ces contraintes, il a été recommandé que :

- a) en réponse à la durée prolongée des projets de gestion des aires protégées, surtout pour les bailleurs de fonds bilatéraux, de nouveaux mécanismes de financement, dont le FME, soient encouragés;
- b) les liens entre la conservation et le développement soient solidement ancrés au niveau des communautés locales et que la génération des ressources et l'élaboration de mécanismes de financement novateurs aux niveaux de l'administration locale, des communautés locales et des groupements de particuliers soient identifiés, encouragés et promus;
- c) les expériences réussies de certains pays (dont : Campfire au Zimbabwe; Nazinga au Burkina Faso; Djoudj au Sénégal, entre autres) soient rédigées et communiquées;
- d) compte tenu des limites de la disponibilité des ressources, des mesures d'urgences soient prévues pour protéger la faune sauvage en cas de sinistre (sécheresse, inondation, etc.);
- e) les responsables de la gestion encouragent la mise en oeuvre de programmes d'autofinancement afin d'assurer la continuité des concepts et stratégies des projets;
- f) le secteur privé se charge de gérer l'aspect touristique dans les aires protégées, mais devra en revanche appuyer la recherche sur la gestion des aires protégées qui sera menée par des professionnels et des consultants techniques.

Bénéfices découlant de la gestion des aires protégées : Conservation des ressources génétiques animales et végétales

7. Le groupe a souligné le caractère essentiel des bénéfices suivants qui découlent de la gestion durable des aires protégées :

- a) les recherches scientifiques et biomédicales pour l'humanité;
- b) des médicaments traditionnels sont mis à la disposition des populations rurales;
- c) la beauté naturelle et la biodiversité favorisent le tourisme et la récréation;
- d) la chasse permet la génération de revenus;
- e) des aliments d'origine sauvage (provenant de la faune ou de la flore) peuvent suppléer aux aliments de base;
- f) la présence d'oiseaux et d'autres animaux favorise le tourisme;
- g) la disponibilité de cuirs et de peaux permet d'approvisionner le tourisme et l'industrie de tannage locale;
- h) le ramassage de bois de chauffe offre une source d'énergie pour la consommation domestique.

8. A l'issue d'une discussion approfondie de ces bénéfices et des effets négatifs qu'ils entraînent pour les aires protégées concernées, il a été recommandé que :

- a) la protection et la conservation des aires protégées soient renforcées afin de les préserver en tant que réserves génétiques, surtout en ce qui a trait aux espèces floristiques et fauniques menacées;
- b) les communautés locales soient encouragées à créer leurs propres forêts et parcs nationaux de manière à assurer la génération durable de revenus et d'autres bénéfices;
- c) les autorités assurent une protection efficace de ces aires visant à garantir la disponibilité d'une source de médicaments traditionnels et d'aliments d'origine sauvage aux populations locales;
- d) les autorités favorisent la mise en oeuvre de programmes d'élevage de gibier et de bétail visant le maintien des populations de la faune sauvage.